

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 6 (1912-1913)
Heft: 20

Artikel: Aperçu pédagogique sur l'enseignement élémentaire du piano : préface à une "Méthode de piano"
Autor: Clar, Edouard / Zuschneid, Carl-Ed.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Vie Musicale

Directeur : Georges Humbert

Organe officiel, pour la Suisse romande, de l'Association des Musiciens suisses.

SOMMAIRE : *Aperçu pédagogique* (préface à une « Méthode de piano »), EDOUARD CLAR [CARL-ED. ZUSCHNEID]. — Quelques extraits du Rapport du Comité de l'A. M. S., sur l'exercice 1912-1913. — La Musique à l'Etranger : *Allemagne*, MARCEL MONTANDON. — Echos et Nouvelles. — Nécrologie.

MUSIQUE : G. PANTILLON. *Solfège* imposé en Division supérieure, au concours de lecture à vue de la « Société cantonale des Chanteurs vaudois » (Morges, 1913).

Aperçu pédagogique sur l'enseignement élémentaire du piano

Préface à une « Méthode de piano »¹

Un avertissement aux parents

TOUT enfant normal, physiquement et intellectuellement, apporte aux premières leçons de musique un joyeux désir de savoir. C'est dans les jeux et dans les chants que l'intelligence enfantine prend, pour ainsi dire, son premier essor. L'enfant apprend, dès le berceau, à connaître et à aimer le royaume des sons : il n'y a rien que de naturel à ce qu'il se le représente comme un jardin de légende où il pourra cueillir, sans peine et sans effort, les fleurs exquises de la mélodie.

On s'est efforcé de satisfaire à ce désir, d'entretenir cette illusion, et l'on en est arrivé à imaginer et à répandre des procédés pédagogiques qui vont à fin contraire du but réel de tout enseignement élémentaire de la musique : *créer une base sûre, un fondement solide* sur lequel il soit possible d'établir l'édifice tout entier. Les parents des élèves sont malheureusement souvent les premiers défenseurs de ces « méthodes ». Il leur suffit que leur enfant apprenne à jouer

¹ M. Willy Rehberg vient de faire paraître une édition française de l'excellente *Méthode de piano* de Karl Zuschneid (E. Claar). Nous en reproduisons la « préface » pleine de bon sens et de sains principes pédagogiques, par autorisation spéciale de l'auteur et des éditeurs Chr. Vieweg, G. m. b. H., à Berlin.

« un peu » du piano, « pour la famille », — il n'est pas question de faire de lui un « artiste ». Et, partant de ce point de vue, insoucians, ils remettent en des mains parfois bien mal qualifiées cet enseignement élémentaire qui décide, presque toujours, de l'avenir de l'enfant dans le domaine de la musique.

Pas plus que l'on ne doit, dans l'enseignement primaire, se préoccuper de la carrière future de l'élève, il ne faut chercher à établir, dans l'enseignement élémentaire de la musique, une limite précise entre l'art et le dilettantisme. Il n'y a alors que deux genres d'enseignement : le bon et le mauvais, — que deux bases possibles, l'une sûre, l'autre insuffisante. Il apparaît clairement que cette dernière éventualité ne peut donner que de mauvais résultats, si modestes que soient les fins que l'on se propose. Sans vouloir considérer ici le moins du monde les sommets lointains, accessibles à quelques rares élus, d'une maîtrise artistique absolue, nous devons admettre la thèse suivante comme l'expression d'un minimum d'exigences :

L'enseignement de la musique doit faire aimer et comprendre l'art des sons, propre entre tous à élever l'âme et le cœur. Il doit développer l'habileté technique et les facultés intellectuelles. Il doit enfin, par la pratique personnelle d'un instrument, faire pénétrer dans l'esprit des créations musicales de valeur.

Il résulte de ce qui précède qu'il importe d'écarter délibérément, et dès le début, les innombrables produits d'un dilettantisme musical impur et qui corrompt le goût. Et il en résulte encore qu'il faut donner, dès les premières leçons de piano, une base technique solide à l'ensemble des procédés mécaniques de l'exécution. C'est contre cette dernière exigence — exécution correcte et intelligente des pièces musicales — qu'on insurge le plus. Elèves et parents considèrent l'« exercice » comme une sorte d'épouvantail, et il se trouve, hélas ! assez de maîtres prêts à céder sur ce point, à négliger l'entraînement mécanique pourtant indispensable, en faveur de quelque vain et illusoire « pianotage ». Mais l'illusion dure peu. L'enfant à l'esprit éveillé et doué pour la musique ne tarde pas à souffrir et à s'irriter de son incapacité technique. Les « progrès rapides », tant admirés au début, deviennent de plus en plus lents. « L'enfant n'a plus de plaisir à jouer, — il n'avance pas, — il n'a pas de talent », telles sont les formules au moyen desquelles on cherche à se consoler de tous les sacrifices de temps et d'argent que l'on a faits inutilement pendant des années. Lorsque l'enfant a un sens musical profond, indélébile, et qu'il demande malgré tout à « continuer », lorsque les parents ne se font plus d'illusion sur l'insuffisance de l'enseignement qu'ils ont fait donner jusqu'alors, on se met bien en quête d'un maître capable et consciencieux. Mais c'est pour le coup que le travail devient pénible : ce que l'on aurait pu atteindre, au début, en se jouant, il faut maintenant le conquérir à force de volonté, d'énergie, et bien peu nombreux sont ceux qui persistent dans l'effort.

Que doit donc être l'enseignement élémentaire de la musique, pour inculquer à l'élève, d'une manière durable, et tout en étant absolument sérieux, la joie au travail et l'amour de l'art ?

C'est là, avant tout, une question d'ordre pédagogique, dont l'importance considérable est trop souvent méconnue au début de l'enseignement musical. Toutes les règles générales d'une saine pédagogie s'appliquent à la musique, comme à une autre connaissance quelconque qu'il s'agit de propager. Le maître de musique doit donc être, lui aussi, un pédagogue ; il doit connaître les sciences de l'éducation et en utiliser les principes dans sa branche spéciale, s'il veut obtenir des résultats durables. Cette nécessité s'impose d'autant plus que l'enseignement de la musique doit être individuel et que chaque élève doit y être traité selon son caractère propre et ses dispositions personnelles. Si la pratique de la musique approfondit et ennoblit réellement la vie sentimentale de l'individu, il va de soi que l'art et l'éthique exerceront l'un sur l'autre une influence réciproque. Il faut par conséquent, dès le début, former le goût de l'élève et incliner ses penchants musicaux vers les manifestations les plus pures de l'art ; et il faut, d'autre part, éviter les procédés d'un « dressage » qui tue l'esprit, tout en laissant l'âme et le cœur vides. Rien n'est possible en art, sans amour, et cet amour doit être éveillé et éduqué. Or, il faut pour cela que, dès les premières leçons, le maître se fasse une joie de pénétrer à fond la faculté d'imagination de l'enfant, et qu'il exerce sa vocation avec une patience affectueuse et inébranlable ! La condition première et essentielle de toute activité pédagogique et que l'élève ne ressente jamais, comme un fardeau ou une gêne, la logique tenace avec laquelle le maître poursuit le but qu'il s'est proposé. Tant qu'il n'est point brusqué, l'élève, presque toujours, fait preuve de bon vouloir. Mais il suffit que l'on exige de lui plus qu'il ne peut donner normalement, pour qu'aussitôt surgisse l'esprit d'opposition. C'est par son exacte et constante appropriation aux facultés de l'élève qu'une méthode assure son succès. Le maître doit donc s'efforcer toujours d'estimer avec précision ce qu'il peut exiger de l'élève. Il faut éviter toute considération purement théorique, toute explication qui ne se rapporte pas à l'exercice pratique le plus rapproché, car l'enfant n'y récolte que trouble et ennui. Il est inutile de charger la mémoire du commençant de matières que son intelligence ne peut s'assimiler, et il convient de se borner aux notions d'une nécessité immédiate.

On ne saurait apprécier trop *la participation des parents* à l'enseignement élémentaire. En effet, pas plus en musique que dans aucune autre discipline, il n'est possible d'escompter d'heureux résultats de l'enseignement, si l'éducation familiale est entachée de défauts contraires aux principes fondamentaux de la pédagogie. Le sentiment du devoir, l'ordre, l'obéissance, la patience, la continuité dans l'effort doivent être inculqués à l'enfant dans la famille. Le maître de musique doit, aussi bien que le maître d'école, pouvoir compter sur ces qualités dont l'absence est le plus grand obstacle à tous les efforts du pédagogue. L'activité du maître de musique dépend d'autant plus de l'autorité qu'exerce la famille, dans le domaine de l'éducation, que le caractère facultatif ou, mieux encore, purement idéal de son enseignement exclut l'emploi des moyens de coercition ou de punition dont l'école dispose.

Il nous reste à parler de la surveillance des exercices domestiques. Pour peu que cela soit possible, le maître contrôlera en personne, pendant les premiers temps et peut-être même jour par jour, la formation du toucher, de telle sorte que l'élève n'aura pas de travail à faire à domicile. Il suffira la plupart du temps de quinze à vingt minutes par jour, pour faire les exercices indispensables à la préparation et à l'assouplissement du mécanisme fondamental. Si les leçons sont espacées, à raison de deux ou trois par semaine, il faut insister sur la nécessité d'une surveillance attentive des exercices journaliers. Le maître donnera alors à la personne chargée de cette surveillance, et qui fera bien d'assister aux premières leçons, les directions nécessaires sur la tenue du corps, des bras et des mains, comme au sujet du toucher et des mouvements essentiels. Rien ne doit être négligé en ceci : un soin extrême des moindres détails, une persistance absolue dans l'effort sont de rigueur, mais conduisent sûrement et en peu de temps à un résultat satisfaisant. Il va de soi que les aptitudes varient beaucoup d'un individu à l'autre, et qu'une main rude, malhabile ou sans force suffisante exigera un temps plus long de préparation. Quoi qu'il en soit, le maître devra, pour atteindre le but, se rappeler constamment que « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».

Lorsque plusieurs élèves prennent part simultanément aux premières leçons, ils doivent alterner au piano aussi souvent que possible. L'élève évitera de cette manière l'excès de fatigue et le relâchement de l'attention, sans compter qu'il aura tout à gagner à observer la réalisation par d'autres des mouvements essentiels qu'on lui enseigne. Le sens critique se forme ainsi, inconsciemment, chez le commençant déjà, qui apprend à distinguer une exécution correcte d'une autre qui ne l'est pas, et l'émulation qui résulte du travail en commun favorise sans doute les progrès.

Tandis que l'élève se montre toujours prêt à accepter bénévolement, et comme une chose toute naturelle, les exercices mécaniques indispensables, sa famille et son entourage ne font malheureusement pas toujours preuve des mêmes dispositions. Il y a des mères qui ne peuvent attendre le moment où leur fils, leur fillette reviendra de la leçon de piano avec de « jolis morceaux », dans lesquels le « talent » de l'enfant se révélera, pour la plus grande joie de la famille. Comme si Bébé ne devait pas apprendre l'alphabet avant de pouvoir lire ! Et comme si l'activité mentale que la musique exige de l'enfant n'était pas bien plus complexe encore ! Il faudrait pourtant que l'on eût autant de patience que l'enfant lui-même et que, loin d'anéantir par un zèle intempestif les efforts logiques et continus du maître, on laissât à celui-ci le soin de fixer le moment favorable à l'« exhibition » des résultats. Pour peu que le maître ait été bien choisi, ceux-ci ne se feront certainement pas attendre longtemps.

Un mot, pour terminer, sur l'âge auquel il convient de commencer l'étude du piano. Nous conseillons de ne commencer en aucun cas avant, mais bien après la seconde année d'école, soit entre huit et neuf ans. Les raisons pour

lesquelles il est préférable de ne pas commencer plus tôt sont si clairement apparentes que toute explication est superflue. Il va de soi que ni les aptitudes extraordinaires, ni les circonstances anormales ne peuvent être prises en considération, lorsqu'il s'agit d'établir des lignes directrices d'une *méthode*.

EDOUARD CLAR [CARL-ED. ZUSCHNEID].



ASSOCIATION DES MUSICIENS SUISSES

Quelques extraits du Rapport du Comité sur l'exercice 1912-1913
présenté à la XIV^e assemblée générale, à St-Gall, le 15 juin 1913

Bourses d'études.

L'examen de concours pour la distribution des bourses d'études a de nouveau eu lieu cette année au Conservatoire de Bâle, gracieusement mis à notre disposition par le directeur M. Dr Hans Huber.

Comme d'habitude, le comité avait chargé le président d'organiser le concours et l'y avait délégué.

Les examinateurs désignés étaient les mêmes que précédemment : MM. J. Lauber, Andreae et Suter. Toutefois à l'avenir, chaque année, un des trois examinateurs sortant de charge sera remplacé par une personnalité nouvelle, de manière à ce qu'il y ait ainsi un mouvement de rotation dans la commission d'examen.

Voici le rapport du délégué du comité :

Messieurs,

Chargé d'organiser l'examen de concours et d'y assister, je viens vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée.

Au moment de convoquer la commission d'examen, je me suis heurté à des difficultés matérielles qui m'ont obligé à user — à abuser même — d'une initiative personnelle à laquelle je n'aime pas faire appel.

Les travaux préparatoires pour la fête fédérale de gymnastique à Bâle et pour la fête fédérale de chant à Neuchâtel accaparaient l'activité de nos examinateurs ; impossible de trouver une date convenant à tous les trois.

En désespoir de cause, j'en référerai à notre vice-président, qui m'engagea à remplir moi-même les fonctions d'examineur. MM. Suter et Andreae étant d'accord, je me substituai donc à M. Lauber ; une fois n'est pas coutume.

L'examen eut lieu le 11 juillet, à 8 heures du matin. Onze candidats étaient présents ; deux d'entre eux avaient à refaire l'examen pour obtenir la seconde annuité de leur bourse.

Des neuf autres, quatre étaient des jeunes filles.